

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali |
| Herausgeber: | Schweizerischer Zivilschutzverband |
| Band: | 49 (2002) |
| Heft: | 3 |
| Rubrik: | Varia |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'UGPS DRESSE LE BILAN
DE SA NOUVELLE IDENTITÉ

Une année faite de nuances

Une bonne quarantaine de membres ont suivi les débats de l'assemblée ordinaire de l'Union genevoise de partenaires de la sécurité (UGPS). En vedette «américaine», le colonel EMG Landert a tracé un portrait des Troupes de sauvetage dans le concept Armée XXI.

RENÉ MATHEY

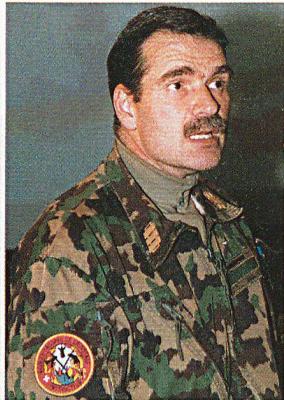
Les activités de l'UGPS ont démarré sur les chapeaux de roues par l'organisation d'un stand commun à tous les partenaires à l'occasion de la Foire de Genève. Pour Jean-Charles Dédo, la volonté de développer le thème du partenariat trouvait ainsi un lieu d'expression très concret. D'autant que le stand, qui accueillait en hôte d'honneur le SIS, a remporté un joli succès.

Un bémol pourtant pour le président de l'UGPS, la nouvelle raison sociale n'a pas convenu à tous les partenaires. Certains organismes de PCi des communes se sentent en effet frustrés de ne pas se retrouver dans cette union, pas plus d'ailleurs qu'à l'AGEM (Association genevoise des états-majors de protection civile). A signaler encore que le bulletin d'information a troqué sa livrée rouge et jaune contre celle du vert et blanc.

PHOTOS: RM-INFO, CHEXBRES



Jean-Charles Dédo:
«Pour sa première année d'existence, le bilan de l'UGPS est plutôt positif.»



Le col EMG Landert:
«Les troupes de sauvetage resteront un partenaire dans le nouveau concept.»



Christian Rey:
«Cette action n'aura pas été vain; l'USPC sera entendue par les sénateurs.»

En ce qui concerne les activités pour l'année en cours, le président signale qu'une vaste campagne d'information sera lancée pour le recrutement de nouveaux membres. Ainsi, même si les OPE ont été supprimés, un bon nombre d'entreprises ont tout de même maintenu leurs équipes de sécurité, ce qui en fait, de facto, des membres potentiels.

Le message de l'USPC

Il appartient ensuite à Christian Rey, vice-président de l'Union suisse pour la protection civile (USPC), d'apporter le message de l'Union. Il précise d'emblée que c'est lors de l'assemblée de la section valaisanne, en octobre 2000, que l'ensemble des présidents des sections

romandes ont mis sur pied une association informelle, afin de décider d'actions communes. Les futures lois sur la protection de la population et de la protection civile XXI, maintenant groupées en Loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (LPPC), constituaient un objectif prioritaire. Après l'adoption de ce projet par le Conseil fédéral, les présidents de la Suisse occidentale ont décidé d'agir en adressant une lettre à chaque parlementaire. Celle-ci, précise Christian Rey, est un rapport condensé sur les éléments sensibles. Cette action n'a pas été vain, poursuit Christian Rey, car les sénateurs ont décidé d'entendre l'USPC, par l'intermédiaire d'une commission fédérale. □

LABORATOIRE DE SPIEZ, CENAL ET DIPRA: BIENTÔT DANS LA PROTECTION DE LA POPULATION

La Protection de la population prend forme

DDPS (31.5.2002). Dans le cadre du projet de réforme DDPS XXI, les quatre unités civiles, le Laboratoire de Spiez, la Centrale nationale d'alarme, l'état-major du Conseil fédéral Division presse et radio ainsi que l'Office fédéral de la protection civile, seront regroupés dans le nouveau domaine de la Protection de la population, au DDPS.

Le projet de réforme DDPS XXI comprend le développement de l'organisation du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), dans le but d'adapter les structures aux nouvelles conditions générales.

Dans la perspective de mieux mettre à profit les synergies avec d'autres services de la protection de la population et en vue de minimiser les risques de problèmes d'interfaces et d'information lors d'interventions d'urgence, il est judicieux de regrouper sous un même toit les services civils du DDPS qui s'occupent de ces tâches. Le Laboratoire de Spiez, subordonné jusqu'à présent au Groupement de

l'armement, est le service suisse spécialisé pour la protection contre les menaces atomiques, biologiques et chimiques et les risques techniques dans ce domaine (protection ABC). Les connaissances spécifiques de ce laboratoire sont également demandées au plan international, comme ce fut le cas lors de l'examen de munitions à l'uranium appauvri à la demande de l'ONU ou la destruction d'anciens dépôts de substances chimiques de l'armée albanaise.

La Centrale nationale d'alarme (CENAL), dont le siège est à Zurich, faisait jusqu'à présent partie du Secrétariat général du DDPS. La CENAL est un service spécialisé de la Confédération pour les événements exceptionnels. Font notamment partie de ces événements les dangers lors de radioactivité accrue en cas d'accident dans une centrale nucléaire, un laboratoire ou lors de transports. La CENAL intervient également lors de graves accidents chimiques, la rupture de barrages ou lors de risques dus à la chute de satellites.

L'état-major du Conseil fédéral Division presse et radio (EM CF DIPRA) est un organisme du Conseil fédéral chargé d'assurer l'in-

formation du public lors de situations exceptionnelles. Cet état-major était également subordonné au Secrétariat général du DDPS jusqu'à présent. Lorsque les médias civils ne sont plus en mesure d'assurer leur mandat d'information, c'est cet organisme qui est chargé de diffuser les informations sur la situation et les mesures à prendre pour la survie de la population tout en donnant des indications quant aux intentions et aux actions entreprises par les responsables civils et militaires.

L'Office fédéral de la protection civile est supprimé. Les activités les plus importantes de ses divers services se poursuivront dans le nouveau domaine de la Protection de la population et seront regroupées en trois unités, stratégie/doctrine/développement, formation et infrastructure de protection. Les conditions pour une protection collective et générale de la population, de ses bases existentielles et des biens culturels en cas de catastrophe, de situation d'urgence et en cas de conflits armés, sont ainsi créées.

Ces modifications interviennent sous réserve de l'accord du Conseil fédéral. □